

Annonce

TOURNOI DE FRANCE 2022-2023

COUPE DES CÎMES

Une compétition du Tournoi de France de Danse sur Glace

**ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de
Glace**

Nom du club organisateur

Club de Danse sur Glace MORZINE-AVORIAZ

Dates de la compétition

3 et 4 décembre 2022

sous l'égide

de la

Fédération Française des Sports de Glace

et de la

Commission Sportive Nationale de Danse sur

Glace



**CSN
DANSE
SUR GLACE**



1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

COUPE DES CÎMES

LIEU Patinoire de MORZINE
Patinoire couverte avec une piste de glace de 56 mètres 26 mètres
Skoda Arena
502 route du Palais des Sports
Tél. : +33.(0)4.50.79.08.43

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A effectuer entre le **10 et le 17 octobre 2022 (com 323)**

Le Formulaire d'Inscription électronique, disponible sur www.csndg.org doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

- par courrier électronique : à competitions@csndg.org et tresorier@csndg.org
- par voie postale au Trésorier du Tournoi De France en même temps que les chèques libellés à l'ordre du club organisateur : **Danse sur Glace Morzine**

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

A envoyer par mail entre le **14 et le 21 novembre 2022 (com 323)** à compta_danse@csndg.org

FORMULAIRE DE MUSIQUES IMPOSÉES (com 326) ET LIBRE POUR DECLARATION SACEM

A envoyer par mail avant le **31 octobre 2022** à : dansesurglace.morzine@gmail.com

ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue le **3 décembre 2022** à partir de **7 heures** à la patinoire

DELEGUE TECHNIQUE DU TOURNOI DE FRANCE

Annie MANCEAUX
Tél. : 06 83 21 30 43
Mail : competitions@csndg.org

TRESORIER DU TOURNOI DE FRANCE

Marie Gaelle SAEZ
25 Chemin de Gamarde 33140 VILLENAVE D ORNON – Tel : 06 62 68 96 87
Mail : tresorier@csndg.org

ORGANISATEUR

Responsable accueil des officiels

Robert COTTET-GAYDON
Tél. : 06 61 10 07 91
Mail : rocg@mac.com :

HOTEL OFFICIELS

Les Fleurs
80, Chemin Pied de la Plagne
Tél. : 04 50 79 11 30
Mail : morzine.lesfleurs@wanadoo.fr

Responsable accueil patineurs et dirigeants

Patricia DELERCE
Tél. : 06 16 84 49 62
Mail : dansesurglace.morzine@gmail.com

Office de Tourisme de la ville

26 place Baraty
74110 MORZINE
Tel : +33 (0)4 50 74 72 72

2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une compétition selon le règlement du Tournoi De France, organisée selon le Règlement Sportif National ainsi que toutes les communications ISU et CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux compétiteurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace et affectés selon la communication y afférent publiée sur www.csndg.org.

3. CONTENU DES EPREUVES

Selon Règlement Sportif National et les communications ISU et CSNDG en vigueur.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

50 euros par Solo,
70 euros par Couple,

Adresse d'envoi et mode de règlement indiqués au paragraphe 1 de cette annonce.
Pour les couples licenciés dans un ou deux clubs différents, le chèque est établi par le club d'entraînement du couple.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

5. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou au événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

6. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Pour la musique, se référer au Règlement Sportif National ainsi qu'aux communications CSNDG en vigueur (**com 327, com 323**).

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

La feuille de contenu de programme doit être envoyée pendant la période indiquée au paragraphe 1 à compta_danse@csndg.org Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Sportif National.

Il est obligatoire que chaque feuille de contenu de programme soit remplie précisément par chaque compétiteur sur le modèle disponible sur www.csndg.org (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés (terminologie ISU ou CSNDG selon les catégories).

7. ACCREDITATION

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse.

L'accréditation pour les compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des:

- Clés USB de secours (1 clé avec les noms des fichiers selon la nomenclature (com 301).
- Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Délégué Technique du Tournoi De France.

8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par les Règles en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur www.csndg.org une semaine avant la date de la compétition.

9. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans les Règle ISU (Détermination et publication des résultats) sera utilisé.

Le résultat par club sera déterminé selon le Règlement Intérieur en vigueur.

10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

11. PROTOCOLES

Selon les règles en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur www.csndg.org

12. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Délégué Technique du Tournoi De France** ou l'**Organisateur (voir coordonnées au paragraphe 1)**.

13. HORAIRES PREVISIONNELS

Réunion initiale des Officiels d'arbitrage : une heure au minimum avant le début de la première épreuve.

Réunion initiale du panel techniques : lors de la réfection de glace précédant la première épreuve nécessitant leur présence.

Sauf décision de la CSNDG l'amplitude horaire maximum de la Compétition sera pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la compétition seront publiés sur www.csndg.org deux semaines avant le début de la compétition.